

TAXES ANNUELLES D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION OU DE DEDUCTION

Selon le Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, Art. 50, des exonérations ou déductions pour la taxe annuelle EU/EC peuvent être admises dans les cas suivants

- Infiltration des eaux claires avec preuve que le réseau de collecteurs d'eaux claires n'est jamais utilisé;
- Compteur séparé pour l'eau d'arrosage avec preuve que le réseau de collecteurs communaux n'est jamais utilisé. Le propriétaire est tenu d'installer son compteur conformément aux normes professionnelles et en collaboration avec le distributeur d'eau.
- Compteur séparé pour la quantité d'eau utilisée sans polluer à des fins professionnelles, industrielles, artisanales ou agricoles avec preuve que le réseau d'eaux claires ou d'eaux usées n'est jamais utilisé. Le propriétaire est tenu d'installer son compteur conformément aux normes professionnelles et en collaboration avec le distributeur d'eau.

Propriétaire / demandeur :	
N° parcelle :	
Adresse :	
N° téléphone (joignable pendant les heures de travail) :	
N° contrat eau avec les Services Industriels de Nyon :	
Demande d'exonération pour les raisons suivantes :	☐ Infiltration des eaux claires
	☐ Eau arrosage
	☐ Eau à des fins professionnelles
Débit maximum en l/min ou nombre de robinet :	
Date :	
Signature :	
propriétaire au bénéfice d'une autorisati les Services Industriels au numéro de t L'exonération commence le jour où le con	ûment complété et signé à l'adresse suivante : net 10, 1260 Nyon ou
DEGICION DO GENVICE DES INI NAS	TROOTORED
Exonération / déduction :	ordée
Date	Signature du service